

Lettre ouverte au Président de la République Française

Le principe de précaution appliqué au phénomène ovni

Préambule

On ne subit pas l'avenir, on le fait. (Georges Bernanos)

En l'absence même de toute intention hostile, l'intrusion d'une civilisation extraterrestre pourrait porter atteinte à notre environnement compris comme l'ensemble des conditions naturelles, sociales et culturelles constituant le théâtre des activités humaines.

La Charte de l'environnement, qui a valeur constitutionnelle, prévoit que lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution [], à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques [].

Le phénomène ovni

Des phénomènes aérospatiaux insolites se montrent régulièrement dans notre espace aérien. On les appelle communément OVNI. Le CNES (Centre national d'études spatiales) préfère leur donner le nom de PAN (phénomène aérospatial non identifié).

Avant que de chercher à leur donner une interprétation, il nous faut reconnaître une évidence toute simple : ils existent. Certes une grande partie relève de méprises, de fantasmes ou d'hallucinations, mais une part irréductible et significative semble témoigner de lois physiques inconnues et participer d'un principe intelligent.

Ils ont donné naissance à une discipline, l'ufologie, qui comprend deux activités bien distinctes : en premier lieu la collecte des données, en second leur interprétation. Par convention, nous désignerons, dans la suite de cette lettre, par le terme générique « phénomène ovni » l'ensemble des pans qui, après examen, n'ont reçu aucune explication rationnelle au regard de nos connaissances scientifiques.

Les données

Un groupe d'études émanant du CNES, le GEIPAN (groupe d'études et d'information des phénomènes aérospatiaux non identifiés), a reçu en France la mission officielle de recueillir, d'analyser et d'archiver les données relatives aux pans. Grâce à cet organisme et au travail obstiné d'enquêteurs indépendants, nous disposons aujourd'hui de banques de données comportant plusieurs milliers d'observations. Leur étude statistique met en évidence la complexité et l'incongruité du phénomène qui recouvre des dizaines de types d'événements, allant du plus banal, simple lumière anormale dans le ciel, au plus surprenant, enregistrement radar d'objets aux performances cinématiques inexplicables. Mais elle fait aussi apparaître une cohérence interne et des caractéristiques générales, relativement stables et rarement démenties, de réalité physique et de comportement intelligent, non hostile, discret, furtif et brouillé.

L'interprétation

L'interprétation la plus répandue parmi les ufologues soutient que le phénomène ovni est gouverné par une (ou plusieurs) intelligence non terrestre. Dans cette hypothèse, il faut accepter l'idée qu'il cache un dessein potentiellement hostile, un programme soutenu par une stratégie. Quel est ce programme ? Qui en sont les auteurs ? Quelle est leur stratégie ? Telles sont les questions que nous sommes amenés à nous poser face à une activité inconnue. Partant, l'étude du phénomène ovni ressortit aux méthodes d'appréciation des situations complexes mettant en jeu des intelligences aux desseins équivoques et des informations rares, sporadiques et brouillées.

Des méthodes hypothéticodéductives, itératives et adaptatives

Quelles sont ces méthodes ? De conception militaire, elles sont apparues durant le dernier conflit mondial, en même temps que la recherche opérationnelle. Elles sont enseignées dans les écoles supérieures de guerre (en France, le Collège interarmées de défense) et sont employées par les états-majors des grandes puissances. Les grandes entreprises, exposées aux contraintes économique-politiques et devant affronter une concurrence où la désinformation est couramment pratiquée, les ont adoptées et adaptées à leurs besoins propres. Cela explique la présence de la métaphore et de la terminologie militaires dans le discours des dirigeants de société.

Ainsi que la recherche opérationnelle, elles ont pour objet de pallier l'insuffisance de l'intuition et du bon sens devant des situations confuses dépendant de paramètres multiples, relevant de facteurs objectifs et soumises à des événements naturels aléatoires. Mais contrairement à la recherche opérationnelle, elles tiennent compte de l'immixtion d'une intelligence extérieure douée de volonté et capable de brouillage et de comportements arbitraires apparemment irrationnels. Elles sont particulièrement pertinentes en présence de désinformation et dans des conflits asymétriques opposant des adversaires aux logiques différentes, aux éthiques divergentes et aux modes de pensée dissemblables, comme la lutte contre le terrorisme ou, le cas échéant, une intrusion extraterrestre.

De quelle sorte de raisonnement ces méthodes participent-elles ? Elles sont de type hypothéticodéductif. Elles consistent à formuler des présuppositions, préalablement passées au crible des vraisemblances éthique, technique, économique et opérationnelle, dont sont déduites des conséquences, passées et futures, susceptibles d'être vérifiées par l'observation et le renseignement. Si elles trouvent une vérification expérimentale, elles sont validées. Sinon, elles sont soit réfutées soit révisées afin de les rendre compatibles avec l'expérience. Elles sont par construction itératives et adaptatives. Elles astreignent à une pensée formalisée et rigoureuse. Tout bien considéré, elles sont une application assez fidèle de la méthode scientifique de Karl Popper.

Elles s'opposent au processus inductif de pensée qui va du particulier au général, qui prétend à un énoncé général à partir d'un nombre limité d'observations. S'agissant de l'ufologie, la méthode inductive est inappropriée en raison d'une information fortement dépréciée. Elle a malheureusement conduit à deux écueils : d'une part au scepticisme ou au refus de toute tentative d'interprétation car les visages polymorphe et absurde que revêtent les manifestations des pans depuis soixante années ne permettent pas de justifier un énoncé général ; d'autre part, par extrapolations abusives, à l'élaboration d'interprétations hasardeuses et au développement de thèses conspirationnistes.

Une possible intrusion extraterrestre

Si nous écartons a priori l'hypothèse non scientifiquement réfutable d'une intelligence transcendant le monde sensible, il faut bien admettre que nous avons possiblement affaire à une intrusion extraterrestre, c'est-à-dire à la présence non désirée d'êtres intelligents appartenant à une ou plusieurs planètes de la Voie lactée ou d'une autre galaxie.

Pour que les méthodes hypothéticodéductives lui soient applicables, encore faut-il vérifier que ces êtres peuvent raisonnablement faire l'objet de présuppositions. La difficulté vient alors, entre leurs civilisations et la nôtre, des écarts des connaissances et des évolutions : écart certain pour ce qui est des sciences et des technologies ; écart vraisemblable des évolutions biologiques et sociales et des éthiques.

Une nouvelle forme d'incommensurabilité ?

Tout revient à la question de savoir si des êtres intelligents aux niveaux de connaissances inégaux et aux développements psychique et biologique éloignés seraient capables de se comprendre. A cette condition seulement, les présuppositions auront un sens et pourront être admises comme hypothèses heuristiques.

Une position est aujourd'hui en faveur chez certains ufologues qui prétendent, après Carl Sagan, que les différences de connaissance et d'évolution seraient en réalité des obstacles insurmontables rendant impossible notre compréhension, voire notre perception, d'une intrusion.

S'il est vrai que le fossé du langage est à jamais infranchissable entre l'homme et l'animal, il ne serait pas en revanche un empêchement dirimant entre notre civilisation et celles des autres mondes technologiquement, et peut-être psychiquement, supérieurs. En effet l'exobiologie tient pour probable que tous les êtres intelligents de l'univers sont dotés de capacités d'inférence et de gestion du temps et que leurs schémas mentaux sont, selon toute vraisemblance, analogues sinon identiques.

Il vient qu'il est légitime d'appliquer les méthodes hypothéticodéductives au phénomène ovni et, par conséquent, de chercher à découvrir, au-delà de leurs modes de déplacement dans l'espace, les intentions à notre égard des éventuels intrus.

Présuppositions

Elles doivent porter sur la nature de ces êtres, sur leur libre ou serf arbitre, sur leur organisation sociale et politique, leur éthique collective, leurs intentions et leurs activités. La vie revêt-elle ailleurs des formes radicalement différentes ? Les êtres biologiques extraterrestres doués d'intelligence ont-ils une physiologie semblable à celle de l'homme ? Erigent-ils leurs sociétés en civilisations ? Dans l'hypothèse où certains auraient acquis la maîtrise de l'espace, de quelle organisation sociale et politique se seraient-ils dotés pour atteindre un tel niveau de connaissances ? Quelle serait leur éthique ? Reconnaîtrait-elle une vérité morale ? Quelle stratégie adopteraient-ils vis-à-vis des civilisations visitées ? Au service de quelle mission ? Obéiraient-ils à un principe de précaution ? Quelles procédures d'approche appliqueraient-ils ? Des signes de leur présence seraient-ils perceptibles ?

Désinformation et brouillage

Dès lors que l'on tient pour plausible une intrusion extraterrestre, il convient de s'interroger sur son origine, son mobile et sa dangerosité :

- Sommes-nous en présence d'une seule civilisation ou de plusieurs civilisations opérant de concert ou de manières indépendantes ?
- S'agit-il d'une simple surveillance à distance, d'une intervention ponctuelle ou d'une tentative d'influence ou de prise de contrôle ?

Il est vain d'espérer que d'une démonstration ovniennne ostensible et non brouillée surgiront un jour prochain les réponses à ces graves questions parce que le phénomène est discret, furtif et brouillé et ne semble pas disposé à se dévoiler. Elles ne viendront pas davantage d'une étude reposant sur l'induction car il est de mieux en mieux établi qu'il est depuis son origine l'objet d'opérations de travestissement et de déformation de la vérité :

- la désinformation mise en œuvre par des fabulateurs aux intérêts obscurs et par des agences gouvernementales motivées par l'enjeu stratégique et la nécessité du secret ;
- l'amplification, plus ou moins volontaire, de certains des témoins et enquêteurs ;
- le brouillage et le camouflage par les intrus eux-mêmes.

Désinformation et brouillage sont si présents qu'il devient difficile de faire la part entre la réalité et la fiction, de restituer une information fiable et crédible à partir des seuls récits des témoins. Les méthodes hypothéticodéductives sont censées lever ces difficultés.

Un risque d'ethnocide planétaire

Quand bien même elle ne montrerait aucune intention hostile, une intrusion extraterrestre présenterait un danger de chaos pouvant conduire à un ethnocide si, par accident, elle se montrait au grand jour sans laisser aucun doute sur son origine. A défaut d'une action psychologique préalable, les hommes pourraient perdre confiance dans leur capacité de maîtriser leur avenir. L'équilibre du monde en serait bouleversé.

Cependant que le génocide est l'extermination d'un groupe ethnique ou religieux, l'ethnocide est la destruction de sa culture. Le chaos n'est pas propre aux systèmes physiques. Des évolutions chaotiques se rencontrent aussi bien dans d'autres systèmes naturels complexes, composés de plusieurs sous-systèmes interagissant fortement. Des événements extérieurs, que les économistes appellent « chocs », pourraient jouer un rôle déterminant dans le déclenchement des involutions irréversibles. Or peut-on concevoir un choc culturel plus violent, plus déstabilisateur, que le contact impromptu avec des êtres extraterrestres qui ont mis la terre sous observation ?

Le risque d'ethnocide ne peut être négligé. Il doit être pris en considération au plus haut niveau de l'État. Là encore, seules les méthodes hypothéticodéductives sont susceptibles d'apporter une aide précieuse à la décision.

Compte tenu des réflexions d'ordre général qui précèdent et considérant

- que la France s'est dotée d'un organe officiel de collecte et d'analyse des données des pans, le GEIPAN,
- que le GEIPAN et son comité de pilotage n'ont pas reçu pour mission d'interpréter le phénomène ovni,
- que, seraient-ils chargés de cette mission, ils ne détiendraient pour la mener à bien ni la compétence ni les moyens ni la méthode,
- que le phénomène ovni est possiblement la manifestation de l'intrusion d'une ou de plusieurs civilisations extraterrestres,
- que, si l'intrusion n'est pas prouvée scientifiquement, il existe en sa faveur de fortes présomptions, comme l'a écrit en son nom propre dans un livre récent M. Yves Sillard, président du comité de pilotage du GEIPAN, ancien directeur général du CNES et ancien délégué général pour l'armement,
- qu'une intrusion extraterrestre procède nécessairement d'une politique respectant une éthique et implique un programme servi par une stratégie,
- qu'une stratégie relevant d'une intelligence étrangère aux motifs incertains pourrait porter atteinte à notre environnement compris comme l'ensemble des conditions naturelles, sociales et culturelles constituant le théâtre des activités humaines,
- qu'elle doit donc faire l'objet, selon une méthode appropriée, d'une étude d'évaluation des risques, notamment le risque ethnocidaire, par application du principe de précaution conformément à l'article 5 de la Charte de l'environnement,
- que la seule méthode appropriée face à une menace imprécise est la méthode d'appréciation des situations complexes mise au point par les grands états-majors,
- que le phénomène ovni est une affaire trop grave pour être abandonnée aux seuls GEIPAN, ufologues et associations ufologiques, à la rumeur publique,
- que - pour ce que l'on en sait - aucune étude officielle portant sur l'interprétation du phénomène ovni n'a été conduite à ce jour en France,
- qu'à la suite de la publication du rapport Condon, une telle étude a vraisemblablement été menée aux États-Unis en toute confidentialité et que ses conclusions suffiraient à expliquer la désinformation que ce pays semble avoir mise en place pour préserver sa situation dominante et, peut-être, écarter le risque ethnocidaire,

les soussignés ont l'honneur de demander à Monsieur le Président de la République de bien vouloir ordonner une étude exhaustive du phénomène ovni en application d'une méthode hypothéticodéductive empruntée aux états-majors. Cette étude devrait réunir de hautes compétences dans les disciplines directement concernées : politique, militaire, scientifique, sociologique, philosophique et ufologique. Elle recevrait pour objet d'infirmer ou de valider l'interprétation extraterrestre et, le cas échéant, de mettre en évidence la stratégie poursuivie par l'intrusion et, si possible, ses moyens. Ainsi le gouvernement de la France serait-il en mesure de mettre sur pied, à des fins de vérification, des actions spécifiques d'investigation scientifique et de renseignement, puis de construire sa propre stratégie, enfin d'arrêter la politique nationale qu'il conviendrait d'appliquer en matière de défense, de sécurité, de recherche, de santé et de maîtrise de l'information. Il disposerait en outre d'éléments pertinents pour décider de la position à tenir sur la scène internationale et de l'information qu'il serait éventuellement nécessaire de porter à la connaissance des institutions et de l'opinion publique.

A Versailles, le 14 avril 2008

Gilles Pinon, Contre-amiral (2S)

Jacques Costagliola, Docteur en médecine

Claude Lavat, Ingénieur ESME

Francis Collot, Chirurgien

Alain Labèque, Ingénieur CNRS

Vincent Morin, MCU docteur en électronique

Rémi Saumont, Ancien directeur recherche INSERM